

Mairie de Lamontélarie

81260 LAMONTELARIE

Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54

mairie.lamontelarie@orange.fr

<https://lamontelarie.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 3 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 7

La séance est ouverte sous la présidence de M. Pierre ESCANDE, à 17h30.
Mme. Chantal GUILLOT est désignée secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel des conseillers :

Présents :

M. Pierre ESCANDE
Mme. Chantal GUILLOT
Mme. Monique SOLANS
Mme. Eliane GERSTENMAIER
M. Philippe BAUDIERE
M. Michel CALAS

Absentes excusées:

Mme. Julie COUGET

Mme. Julie COUGET a donné procuration à M. Pierre ESCANDE pour voter en son nom.

I. Approbation du compte-rendu conseil municipal du 23 mai 2020

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Vote des taxes communales

Monsieur le Maire soumet les différents documents nécessaires au vote des taux d'imposition applicable en 2020 pour chacune des deux taxes directes locales et demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de fixer pour 2020 les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.62 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40.84 %

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

III. Vote des budget primitifs Commune, Eau 2020

M. le Maire présente les documents concernant les budgets primitifs.

Pour la commune :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	176 206.00	118 300.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat de fonctionnement reporté		(si excédent) 57 906.00
=	=	=
Total de la section de fonctionnement	176 207.00	176 207.00

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	152 139.00	62 106.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	11 116.00	40 618.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif)	(si solde positif) 60 531.00
=	=	=
Total de la section d'investissement	163 255.00	163 255.00

Total du budget	339 462.00	339 462.00
------------------------	-------------------	-------------------

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

Pour l'eau

EXPLOITATION

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Crédits d'exploitation votés au titre du présent budget	16 536.00	15 066.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
002 Résultat d'exploitation reporté		1 470.00
=	=	=
Total de la section d'exploitation	16 536.00	16 536.00

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	350 781.00	318 937.00
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent	2 000.00	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		33 844.00
=	=	=
Total de la section d'investissement	352 781.00	352 781.00
Total du budget	369 317.00	369 317.00

M. le Maire soumet au vote cette délibération.

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

IV. Dossier demande fonds de concours « voirie village »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'exécuter des travaux de raccordement eau et assainissement partant des réseaux communaux et arrivant au droit d'une parcelle sise en zone U du village. L'entreprise étant sur place, il nous paraît opportun de faire exécuter des reprises de chaussée dans le cœur du bourg.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc au titre du Fonds de Concours Communautaire et d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût prévisionnel HT	5 433.23 €
T.V.A.	1 086.64 €
Total TTC	6 519.87 €

Plan de financement prévu	
Fonds de Concours communauté (50%)	2 716.61€
Autofinancement communal (35%)	2 716.62€
+ TVA	1 086.64€

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

V. Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs. Cette Commission se réunit en général une fois par an et assiste les services fiscaux dans la détermination des valeurs locatives foncières des locaux d'habitation, servant de base aux impôts directs locaux. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, cette Commission doit être composée de douze commissaires (6 titulaires et 6 suppléants) nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques parmi une liste de contribuables établie en nombre double par le Conseil Municipal.

Considérant que rien ne s'oppose à ce que des Conseillers municipaux et agents de la Commune qui remplissent les conditions mentionnées à l'article 1615 du Code Général de Impôts soient désignés Commissaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de présenter la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune de Lamontélarié dont le président de droit est M. Pierre ESCANDE, Maire.

De plus le Conseil Municipal prend acte que le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera dans cette liste les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune de Lamontélarié.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

VI. Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite à l'installation du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres suivant les dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics.

Ont été élus à l'unanimité :

Membres titulaires : M. Philippe BAUDIERE
 Mme. Chantal GUILLOT
 Mme. Eliane GERSTENMAÏER
Membres suppléants : Mme. Julie COUGET
 Mme. Monique SOLANS
 M. Michel GALAS

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

VII. Cession droit de chasse sur les terrains communaux

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la nécessité de céder les droits de chasse dans les parcelles communales en faveur des sociétés de chasse qui en ont fait la demande.

Il convient donc d'approuver les baux rédigés avec les sociétés de chasse concernées soit, la Diane de Bonneval et le Groupement privé des propriétaires et fermiers chasseurs de Combespinnasse, Cugnasse et Jaladiou, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux de cession.

Il précise toutefois que les chasseurs isolés de petits gibiers non adhérents à une société (hors lièvre soumis à plan de chasse) et résidants sur la commune, pourront continuer à chasser sur ces mêmes parcelles.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

VIII. Désignation Délégué à la Défense

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'installation du nouveau Conseil municipal en date du 23 mai 2020, il y a lieu de désigner un délégué en charge des questions de défense.

Après en avoir délibéré, M. Philippe BAUDIERE est désigné à l'unanimité comme délégué à la Défense.

M. le Maire soumet au vote cette délibération :

Vote : 7 votants Contre : 0 Abs : 0 Pour : 7

IX. Questions diverses

Opération « Cœurs de villages »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que notre Communauté possède la compétence « Cœurs de Villages », illustration de l'intérêt communautaire et de l'action conjointe des Communes et des Communautés de Communes. Grâce à ce soutien en place depuis la fusion, cette opération pourra être réalisée en 2020/2021 sur notre centre bourg.

Le projet de réaménagement des espaces publics comprend plusieurs objectifs :

- aménager la place de la mairie en structurant le stationnement, et en restaurant le terrain de jeu de boules,
- requalifier l'espace public et mettre en valeur les éléments clés (croix à l'entrée du bourg, les différents puits ...)
- restaurer les liaisons piétonnes et végétales,
- sécuriser les interfaces.

Le coût global de l'opération, études comprises, bénéficiera de subventions réparties entre l'État, la Région Occitanie et le Département et ce projet est entièrement porté par notre Communauté de Communes.

Eglise

L'entreprise CAMPA qui est en charge de l'entretien et de la surveillance de notre système campanaire est intervenue le 22 juin 2020 afin de remplacer les cuirs des battants des cloches 1 et 2. Un chantier qui s'est déroulé avec succès.

Courriel de Muriel GUIRAUD, ARS Occitanie

Philippe BAUDIERE, Adjoint en charge des captages communaux d'eau destinée à la consommation humaine informe les Conseillers Municipaux que Mme. GUIRAUD, responsable ARS Occitanie, a envoyé un courriel nous rappelant que l'ensemble des installations doivent, selon arrêté préfectoral, être mises en conformité dans les plus brefs délais.

En réponse à ce mail, M. Philippe BAUDIERE lui a envoyé un planning établi avec notre bureau d'études qui précise les moyens que nous allons nous donner afin de poursuivre et terminer dans les meilleurs délais la mise en place des préconisations de notre arrêté préfectoral.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question diverse, la séance est levée à 20h30.

Le Maire
Pierre ESCANDE